



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 juin 2021

n° 101-21

Objet : *RD - Convention de financement entre Grand Chambéry et le Département de la Savoie pour une étude de circulation et d'aménagement des RD8 et RD8E entre le giratoire d'accès à la VRU de l'échangeur 17, le carrefour de la route de Verel, et le giratoire du centre commercial Carrefour, sur la commune de Bassens*

- date de convocation le 28 mai 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi trois juin dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall D, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 40

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Laysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Cécile Trahand

Arthur Boix-Neveu

Christophe Pierretton

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco -

Jean-Benoît Cerino - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Corinne Charles - Franck Morat

Marie Perrier

Hervé Ferroud-Plattet

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoz

Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Dominique Pommat

Philippe Gamen

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Christophe Richel

Jocelyne Gougou

Philippe Ferrari

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Marcel Ferrari

Daniel Rochaix

Thierry Tournier

Jean-Pierre Coendoz

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Vincent Boulnois à Eric Delhommeau - de Christelle Favetta-Sieyes à Franck Morat - de Alain Thieffenat à Corine Wolff

- conseillers excusés : 9

Stéphane Bochet - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Sandra Ferrari - Christian Gogny - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 juin 2021

délibération n° 101-21

objet **RD - Convention de financement entre Grand Chambéry et le Département de la Savoie pour une étude de circulation et d'aménagement des RD8 et RD8E entre le giratoire d'accès à la VRU de l'échangeur 17, le carrefour de la route de Verel, et le giratoire du centre commercial Carrefour, sur la commune de Bassens**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que les avenues de Bassens et de Longefand, routes départementales RD8 et RD8E reliant les communes de Bassens, Saint-Alban-Leysses, et la zone commerciale à la voie rapide urbaine via l'échangeur de Bassens n° 17, sont classées parmi les voies structurantes du réseau routier de l'agglomération chambérienne.

Ce secteur de l'agglomération chambérienne connaît des difficultés de déplacements aux heures de pointe. Le développement dans les années à venir des projets d'urbanisation et de l'activité économique va accroître ces difficultés sur le réseau viaire du secteur.

Au vu des enjeux de fluidité et de sécurité routière, une étude de circulation sur ce périmètre de l'agglomération recouvrant des voiries départementales est nécessaire afin d'évaluer les évolutions du trafic et les besoins éventuels en matière de voiries.

Le périmètre proposé se situe en totalité sur la commune de Bassens (cf. annexe).

Cette étude permettrait d'identifier les dysfonctionnements éventuels prévisibles sur le réseau viaire et de proposer, le cas échéant, des adaptations et mesures pour y remédier.

Ainsi, Grand Chambéry, en partenariat avec le Département de la Savoie, propose de lancer cette étude de circulation.

Le montant global de l'étude est estimé à 40 000 € HT, incluant les comptages directionnels aux carrefours. Le Département de la Savoie s'engage à la financer à hauteur de 50 %.

Il est ainsi proposé de conclure une convention de financement entre le Département et Grand Chambéry.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau la prise de toute décision relatives aux conventions de financement,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve la convention de financement entre Grand Chambéry et le Département de la Savoie pour l'étude de circulation des avenues de Bassens et de Longefand RD8 et RD8E sur la commune de Bassens,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer cette convention,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 101-21

Objet de l'acte : RD - Convention de financement entre Grand Chambéry et le Département de la Savoie pour une étude de circulation et d'aménagement des RD8 et RD8E entre le giratoire d'accès à la VRU de l'échangeur 17, le carrefour de la route de Verel, et le giratoire du centre commercial Carrefour, sur la commune de Bassens

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 2 - Conventions publiques d'aménagement

Date de l'acte : 10 juin 2021

Annexe(s) : Convention de financement Etude RD8 Bassens, Périmètre RD8-RD8E

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20210610-lmc1H25341H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H25341H1

Date de transmission en Préfecture : 10 juin 2021

Date de réception en Préfecture : 10 juin 2021

Période d'affichage : du au